

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 2860

présenté par
Mme Lingemann

ARTICLE 8

À l'alinéa 1, après le mot :

« alimentation »

insérer les mots :

« , les avis des représentants des métiers de l'agriculture, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour but d'associer les professions agricoles à la mise en œuvre de la politique d'installation ou de transmission à l'échelle nationale et régionale.